

La dépense de protection de l'environnement en 2012

L'effort financier pour la protection de l'environnement en France est estimé à 47,5 milliards d'euros en 2012. Cette dépense augmente de 3,2 % en euros courants par rapport à 2011, tandis que la croissance du produit intérieur brut (PIB) est deux fois moindre. Cette évolution résulte de la mise en œuvre de la législation, d'une plus grande prise en compte des préoccupations

environnementales par la société, mais aussi de la hausse des prix des biens et des services concernés. Toutefois, chaque domaine environnemental (air, déchets, eaux usées, biodiversité...) évolue selon des facteurs conjoncturels qui lui sont propres. Les dépenses de gestion des déchets et de protection du sol et de l'air augmentent chacune de plus de 5 % en 2012.

La dépense de protection de l'environnement représente l'effort financier entrepris par les administrations publiques, les entreprises privées et les ménages pour prévenir, réduire ou réparer les dégradations causées à l'environnement. Estimée à 47,5 milliards d'euros en 2012, elle augmente de 3,2 % à prix courants par rapport à 2011, soit deux fois plus que la croissance du PIB. Cette différence d'évolution se retrouve également sur le long terme, la dépense environnementale ayant augmenté de 4,4 % en moyenne annuelle entre 2000 et 2012, contre 2,9 % pour le PIB. Certains pans de la dépense de protection de l'environnement sont en effet dépendants de contraintes légales qui découlent fréquemment de directives ou de

règlements européens et qui imposent, le plus souvent, le respect d'un calendrier (mises aux normes d'installation de traitement des eaux usées, d'équipements industriels, etc.). La part de la dépense de protection de l'environnement dans le PIB est ainsi passée d'1,9 % en 2000 à 2,3 % en 2012.

Par ailleurs, les dépenses comptabilisées au titre de la protection de l'environnement concernent aussi bien la réparation ou l'atténuation d'une dégradation ou d'un impact sur l'environnement, que la prévention ou l'innovation visant un progrès par la mise en œuvre d'actions nouvelles.

La dépense courante augmente plus fortement que la dépense en capital

La dépense totale de protection de l'environnement se compose d'une dépense courante et d'une dépense en capital. La dépense courante regroupe toutes les consommations à court terme de biens et services environnementaux, comme les recours par les ménages et les entreprises aux services d'enlèvement des ordures ménagères ou de traitement des eaux usées. Elle représente les trois quarts de la dépense totale, soit 35,8 milliards d'euros en 2012.

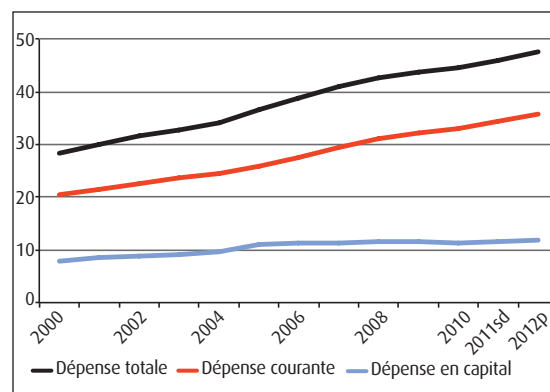
La dépense en capital regroupe les investissements de plus long terme, comme l'achat par les entreprises industrielles d'équipements permettant de réduire leurs émissions de substances polluantes dans l'environnement, ou l'installation par les ménages de fenêtres à double vitrage pour améliorer l'isolation acoustique et thermique de leur logement. Elle représente un quart de la dépense totale, soit 11,7 milliards d'euros en 2012.

Les dépenses courante et en capital ont fortement augmenté depuis l'an 2000 (graphique 1). Au cours des dernières années, c'est toutefois la dépense courante – fortement dépendante de la hausse des prix des produits environnementaux – qui constitue le principal moteur de la croissance de la dépense totale. La dépense en capital est davantage sensible au ralentissement économique.

Elle a diminué en 2009 et 2010, avant de remonter légèrement à partir de 2011.

Graphique 1 : évolutions des dépenses totale, courante et en capital

En milliards d'euros courants



Note : sd = données semi-définitives, p = données provisoires.
Source : SOeS, Compte satellite de l'environnement

La gestion des déchets et l'assainissement des eaux usées représentent 62 % de la dépense totale

La dépense de protection de l'environnement couvre différents domaines environnementaux :

- la protection des milieux (air, eau, sol) et des écosystèmes ;
- le traitement des déchets (radioactifs ou non) et la lutte contre les nuisances sonores ;
- la recherche et développement (R&D) environnementale ;
- les actions du secteur public pour la réglementation et l'administration de la protection de l'environnement.

Les dépenses relatives à chacun de ces domaines ont augmenté entre 2000 et 2012, malgré de fortes disparités interannuelles (graphique 2). Cette croissance généralisée sur une longue période provient en partie de la hausse des prix des biens et services environnementaux relatifs à chacun de ces domaines ; elle est aussi le signe que les préoccupations environnementales de la société couvrent des domaines très divers. Cependant, la gestion des déchets et l'assainissement des eaux usées sont restés les deux principales composantes de la dépense de protection de l'environnement depuis les années 1990. En 2012, ils représentent à eux seuls 62 % de la dépense totale (graphique 3).

Par ailleurs, chaque dépense n'est pas systématiquement financée dans son intégralité par l'agent économique qui l'a commandée. Par exemple, les administrations publiques financent en partie, par le biais d'allègements fiscaux, certaines dépenses environnementales des ménages et des entreprises privées. La répartition du financement entre les ménages, les entreprises privées et les administrations publiques varie considérablement suivant les domaines environnementaux.

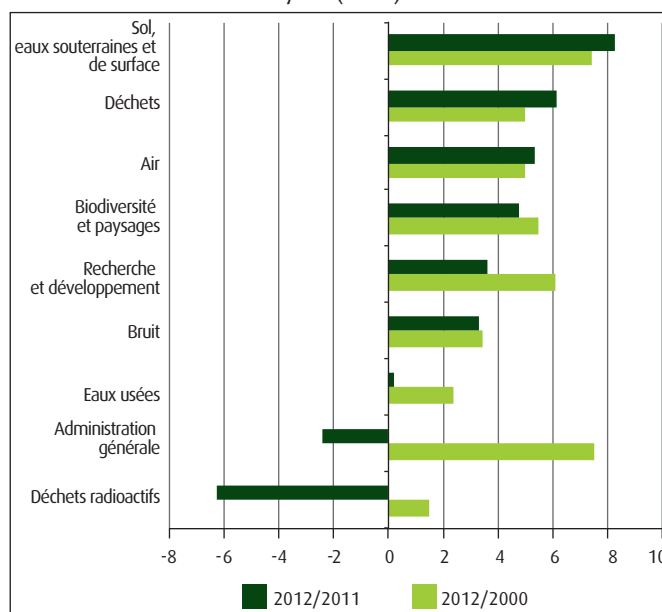
Depuis 2004, la gestion des déchets est le premier domaine de protection de l'environnement en termes de dépense. Celle-ci a augmenté à un rythme élevé depuis le début des années 2000 ; cette forte croissance se poursuit en 2012 (+ 6,1 % par rapport à 2011) pour atteindre 16,7 milliards d'euros. La dépense financée par les entreprises est en hausse. Les exploitants d'installation de stockage ou de traitement des déchets acquittent la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). Cette taxe est généralement répercutée sur les entreprises ayant produit ces déchets. Elle croît depuis 2009, afin de faire évoluer la gestion des déchets vers des modes plus respectueux pour l'environnement. Quant aux déchets des ménages, leur gestion est essentiellement financée par la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM ou REOM). Cette dépense augmente également, en raison principalement de la hausse des coûts unitaires (généralisation de la collecte sélective, mise aux normes des incinérateurs, etc.), alors que le volume de déchets ménagers produits en moyenne par habitant stagne depuis plusieurs années.

Hausse des prix des services d'assainissement et baisse des volumes d'eau consommés

L'assainissement des eaux usées est le deuxième domaine en termes de dépense. Si celle-ci a fortement augmenté au début des années 2000, elle stagne toutefois aux alentours de 12,8 milliards d'euros depuis 2008. Cette stagnation est la conséquence de deux évolutions opposées. La dépense courante d'assainissement collectif des ménages augmente en raison d'une hausse des prix de ces services d'assainissement et malgré une diminution des volumes d'eau consommés. Les ménages financent ainsi 43 % de la dépense de ce domaine en 2012. À l'inverse, la dépense en capital pour

Graphique 2 : des évolutions différentes selon les domaines environnementaux

Taux d'évolution annuels moyens (en %)

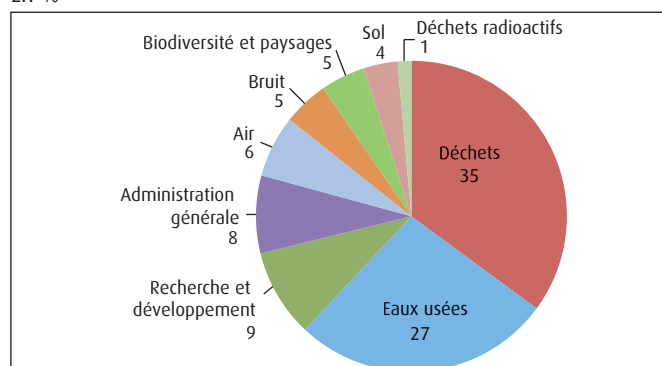


Note : données 2012 provisoires.

Source : SOeS, Compte satellite de l'environnement

Graphique 3 : répartition de la dépense de protection de l'environnement entre les différents domaines

En %



Notes : données 2012 provisoires ; la dépense de gestion des déchets radioactifs ne couvre pas les dépenses relatives au démantèlement et au retraitement du combustible irradié, ni celles relatives à la gestion des déchets nucléaires militaires ou venant de l'étranger.

Source : SOeS, Compte satellite de l'environnement

l'assainissement collectif diminue de 1,9 % en 2012. Afin de satisfaire à la directive « eaux résiduaires urbaines » (ERU), les dépenses d'investissement (souvent à la charge des collectivités, même quand le service d'assainissement est délégué à une entreprise privée) ont nettement augmenté en 2008 et 2009 avant de baisser progressivement au fur et à mesure de la mise en conformité des réseaux et stations. En 2011, un nouveau plan d'action a été annoncé pour achever la mise en œuvre de la directive ERU.

La dépense de R&D augmente, soutenue en 2012 par le secteur public

Les dépenses de R&D environnementale regroupent toutes les actions de recherche pour la protection de l'environnement quel que soit le milieu naturel auquel elles se rapportent. Elles connaissent une forte croissance depuis le début des années 2000 (+ 6,1 % en moyenne annuelle entre 2000 et 2012), même si cette croissance ralentit légèrement en 2012 (+ 3,6 %), pour s'établir à 4,4 milliards d'euros. Sur le long terme, la hausse provient essentiellement des

dépenses du secteur privé, grâce en partie au développement des pôles de compétitivité. Les dépenses du secteur public n'ont au contraire que faiblement crû entre 2000 et 2011. Celles-ci augmentent cependant de 16,7 % en 2012. À l'inverse, la dépense des entreprises privées baisse légèrement en 2012. Ces dernières financent toutefois toujours 62 % du montant total du domaine (*graphique 4*).

La mise en œuvre de la législation entraîne une hausse des investissements des industriels pour la protection de l'air

La dépense de protection de l'air augmente de 5,3 % en 2012 pour s'établir à 3,1 milliards d'euros. Malgré deux années de baisse consécutives en 2010 et 2011, elle a fortement augmenté depuis 2000. La directive 2008/1/CE relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution et la directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles imposent la mise en place des meilleures techniques disponibles afin de prévenir les pollutions de toutes natures. En conséquence, les entreprises industrielles investissent davantage dans des

équipements (dispositifs de recirculation des gaz, systèmes d'injection de vapeur ou d'eau améliorant les combustions, etc.) visant à réduire la quantité et la nocivité des polluants qu'elles rejettent dans l'air. Les entreprises privées financent ainsi 57 % de la dépense de protection de l'air. Par ailleurs, les achats de véhicules propres augmentent fortement depuis plusieurs années. La part des voitures neuves émettant moins de 106 g de CO₂ par kilomètre est passée de 0,3 % en 2007 à 23,5 % en 2012.

La dépense de protection de l'environnement dans les pays européens en 2011

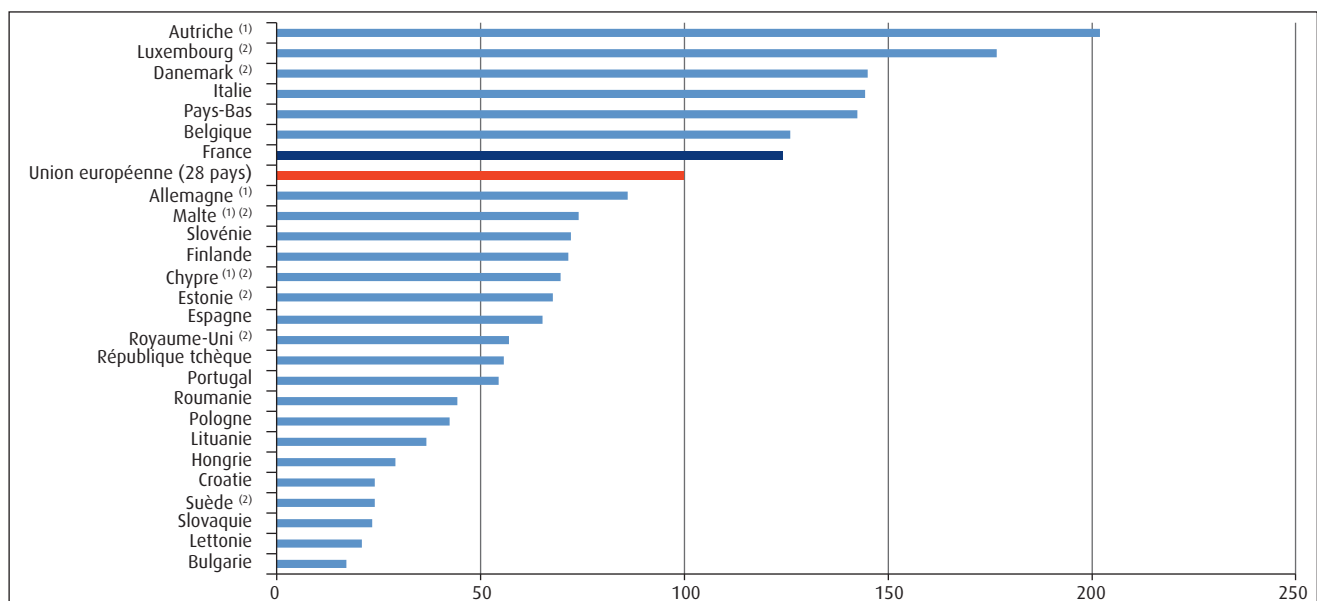
La nature et le périmètre de chacun des neuf domaines environnementaux présentés dans ce document correspondent à la classification des activités et dépenses de protection de l'environnement (Cepa), incluse dans le règlement européen n° 538/2014. Ce règlement imposera aux États membres de fournir des données de dépenses de protection de l'environnement à partir de 2017. À l'heure actuelle, les collectes sont réalisées, annuellement, sur la base du volontariat. Même si la plupart des pays européens transmettent déjà des données, leur exhaustivité et leur conformité au règlement ne sont pas assurées. De plus, de nombreux pays n'ont pas encore rapporté de données pour l'année 2012 et certains d'entre eux n'en ont pas encore transmis pour l'année 2011. Par ailleurs, la dépense

environnementale d'un pays donné dépend non seulement de sa volonté de protéger l'environnement, mais également de sa croissance économique, de son niveau de pollution, de la présence ou non d'industries fortement polluantes, etc. Les comparaisons européennes doivent donc être menées avec prudence.

D'après les données transmises par les États membres, en 2011, la France dépense plus pour la protection de l'environnement que la moyenne des pays de l'Union européenne. La dépense française par habitant serait en effet supérieure de 24 % à la dépense européenne moyenne. Les pays aux dépenses les plus modestes sont majoritairement des pays d'Europe de l'Est.

Dépense de protection de l'environnement en 2011 rapportée au nombre d'habitants

Indice base 100 pour l'Union européenne



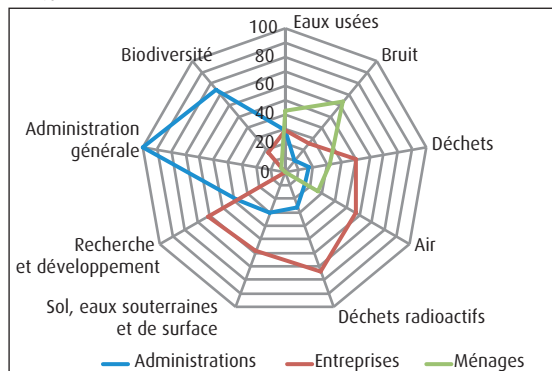
(1) Données 2010 (2) Données incomplètes

Notes : pour chaque pays, la dépense de protection de l'environnement est calculée en euros par habitant. Elle est ensuite exprimée sous forme d'indice où la base 100 correspond à l'Union européenne. Les données de la Grèce et de l'Irlande ne sont pas disponibles.

Source : Eurostat. Traitements : SOeS

Graphique 4 : l'origine du financement dépend des domaines environnementaux

En %



Notes : données provisoires ; les financements européens ne sont pas représentés sur le graphique.

Note de lecture : les ménages financent 64 % de la dépense de lutte contre le bruit, contre 26 % pour les entreprises et 10 % pour les administrations.

Source : SOeS, Compte satellite de l'environnement

La dépense de protection contre le bruit dépasse 2,2 milliards d'euros en 2012. Sa croissance par rapport à 2011, de 3,3 %, est très proche de celle observée en moyenne depuis 2000. La construction de dispositifs de protection a connu une forte hausse par rapport à 2011 et constitue 80,7 % du total de la dépense en 2012. En particulier, la dépense d'isolation acoustique augmente en 2012, tant pour les logements neufs que pour les logements existants. Si le marché de la fenêtre et la production de logements neufs ont diminué, le prix moyen des fenêtres a augmenté sous l'effet de hausses à la fois du coût hors taxe des matériaux et du taux de TVA (de 5,5 % à 7 %). Les ménages financent ainsi près des deux tiers de la dépense de lutte contre le bruit. Ils peuvent cependant bénéficier de dispositifs tels que le crédit d'impôts développement durable.

La dépense de protection de la biodiversité et des paysages augmente de 4,7 % en 2012 (contre 5,5 % en moyenne annuelle entre 2000 et 2012), pour atteindre 2,2 milliards d'euros. Entre 2004 et 2010, la progression de la dépense s'inscrivait dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) dont l'objectif consistait à stopper la perte de biodiversité à l'horizon 2010. Une nouvelle SNB a été mise en place pour la période 2011-2020. En 2012, d'importants investissements ont été réalisés sous

la forme d'opérations de restauration et de gestion, principalement pour les milieux aquatiques, ou d'achats de terrains ayant un intérêt écologique (à hauteur de 47 millions d'euros, dont 16 millions d'euros pour le Conservatoire du littoral). Les trois quarts de la dépense de ce domaine sont financés par les administrations publiques, et en premier lieu par les collectivités locales : élaboration des schémas régionaux de cohérence écologique par les intercommunalités, gestion des espaces naturels sensibles par les départements, création de parcs naturels par les régions, etc.

La dépense de protection et de dépollution du sol et des eaux (souterraines et de surface) augmente de 8,3 % par rapport à 2011. Malgré un repli entre 2008 et 2011, il s'agit de l'un des deux domaines qui ont connu les plus fortes croissances sur le long terme 2000-2012. La valeur de la dépense reste toutefois relativement faible (1,7 milliard d'euros en 2012). Entre 2011 et 2012, sa hausse réside principalement dans les actions de dépollution. L'Ademe a en effet retenu 21 projets d'aménagement à la suite d'un appel à projets concernant les friches urbaines polluées et est intervenue sur 130 sites pollués à responsable défaillant. Le chiffre d'affaires du marché de la réhabilitation des sites et sols pollués a ainsi progressé de 13 % par rapport à 2011. Les dépenses d'investissements des entreprises industrielles pour le traitement et l'élimination des pollutions du sol résultant de leur activité ont également nettement augmenté. Toutefois, le secteur public reste le principal financeur de la dépense de ce domaine.

La dépense de gestion des déchets radioactifs est la plus faible parmi les différents domaines. Elle ne prend toutefois pas en compte le démantèlement et le retraitement du combustible irradié, ni la gestion des déchets nucléaires militaires ou venant de l'étranger. En 2012, elle est de 680 millions d'euros, les trois quarts étant financés par des entreprises privées. Il s'agit du domaine environnemental ayant connu la plus faible hausse entre 2000 et 2012 (+ 1,5 % en moyenne annuelle). En 2012, la dépense diminue de 6,3 %, en raison principalement des opérations de traitement et conditionnement en externe (- 11,6 %). Il s'agit de la dépense des producteurs de déchets radioactifs, EDF en particulier, pour des prestataires comme Areva ou l'Andra afin de traiter et de conditionner les déchets radioactifs produits sur leurs sites.

Olivier Diel

Méthodologie

Ce document a été réalisé à partir des comptes de dépenses de protection de l'environnement, produits par le Service de l'observation et des statistiques (SOeS). Ces comptes couvrent l'ensemble des actions et activités visant à la prévention, la réduction et l'élimination des pollutions, ainsi que toute autre dégradation de l'environnement. Pour être considérées comme relevant de la protection de l'environnement, ces actions, ces activités ou des parties de celles-ci doivent satisfaire le critère de finalité, c'est-à-dire que la protection de l'environnement doit être leur objectif premier.

Le cadre méthodologique est défini au niveau européen. Il est principalement constitué du système européen de rassemblement de l'information économique sur l'environnement (Seriée) et de la classification des activités et dépenses de protection de l'environnement (Cepa). Ce cadre est régi par le règlement (UE) n° 538/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014, qui imposera aux États membres de fournir des données conformes à ces concepts à partir de 2017.

Pour en savoir plus

L'économie de l'environnement en 2012 – Rapport de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement – édition 2014, CGDD-SOeS, collection « Références », septembre 2014, 140 p.

Chiffres & statistiques

Commissariat général
au développement
durable

Service de l'observation
et des statistiques

Tour Séquoia
92055 La Défense cedex
Mél : diffusion.so.es.cgdd@
developpement-durable.
gouv.fr

Directeur de la publication :
Sylvain Moreau

ISSN : 2102-6378

© SOeS 2014